

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 14 novembre 2005

concernant la conclusion de l'accord international de 2005 sur l'huile d'olive et les olives de table

(2005/800/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 133, en liaison avec l'article 300, paragraphe 2, premier alinéa, première phrase,

vu la proposition de la Commission,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 25 novembre 2003, le Conseil a autorisé la Commission à négocier au nom de la Communauté la révision de l'accord international de 1986 sur l'huile d'olive et les olives de table, tel que modifié et reconduit en 1993, et prorogé en dernier lieu en 2004.
- (2) Le 29 avril 2005, le nouvel accord international sur l'huile d'olive et les olives de table a été adopté par la conférence des Nations unies pour la négociation d'un accord destiné à succéder à l'accord international de 1986 sur l'huile d'olive et les olives de table.
- (3) L'accord international de 2005 sur l'huile d'olive et les olives de table favorise la coopération internationale et contribue au développement et à la stabilité des marchés du produit concerné, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de la Communauté dans le domaine des politiques commerciale et agricole.

- (4) Il est, par conséquent, dans l'intérêt de la Communauté d'approuver l'accord de 2005,

DÉCIDE:

Article premier

L'accord international de 2005 sur l'huile d'olive et les olives de table est approuvé au nom de la Communauté européenne.

Le texte de l'accord est joint à la présente décision.

Article 2

Le président du Conseil est autorisé à désigner la (les) personne(s) habilitée(s) à signer l'accord en vue d'exprimer le consentement de la Communauté à être liée par cet accord, conformément à son article 39, paragraphe 2, point a) ⁽¹⁾.

Fait à Bruxelles, le 14 novembre 2005.

Par le Conseil
La présidente
T. JOWELL

⁽¹⁾ La date d'entrée en vigueur de l'accord sera publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* par les soins du secrétariat général du Conseil.